



COMMUNE DE
BEUZEVILLE-LA-GRENIER
DEPARTEMENT
SEINE-MARITIME

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 12

Procurations : 0

Convocation :

4 Septembre 2025

Délibération Numéro

2025.11.09.08

Objet :

**FONDS D'AIDE AUX
JEUNES**

(FAJ) 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217600907-20250911-2025110908-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/09/2025
Publication : 16/09/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 11 Septembre 2025

Le onze septembre deux mil vingt-cinq dans la salle de la Mairie de Beuzeville La Grenier, sous la présidence de Monsieur Gérard CAPOT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 04 Septembre 2025

Membres présents :

M. CAPOT Gérard, M. PAUMELLE Patrice, Mme MICHONNET Pascale, M. AUBER François, Mme MAILLARD Martine, Mme RACINE Claire, M. LEMAISTRE Alain, Mme GEHAN Danielle, Mme CHARDEY Brigitte, M. LEFEVRE Christophe, M. LE CORRE Gérald, Mme PIERRE Angélique

Absents excusés :

M. COURSEAU Pierrick, M. COULTOUKIS Vassili, Mme LECUYER Marie-Hélène,

Procuration : /

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-15 DU Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal.

Madame GEHAN Danielle est désignée pour remplir cette fonction.

Auxiliaire de séance : Mme COLMANT Sabine, Secrétaire de Mairie

Le quorum étant atteint, Monsieur Le Maire déclare la séance ouverte.

Monsieur le Maire présente à l'ensemble du Conseil municipal le dispositif du Département du Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ).

Ce dispositif basé sur la participation financière des Communes a pour but d'aider les jeunes de Seine-Maritime en termes de soutien dans leur projet d'insertion ou d'aide de première nécessité.

En 2024, ce dispositif a permis d'aider 374 jeunes pour un montant moyen de 511€.

Le montant de la contribution est de 0.23€ par habitant soit pour la commune : 1236 habitants x 0.23€ = 284.28€ pour 2025.

→ Décide de participer au dispositif « FONDS D'AIDE AUX JEUNES » du Département de Seine-Maritime

→ Autorise M. Le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire

Gérard CAPOT

La Secrétaire de séance

Danielle GEHAN

